

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COMMANDES

Toute commande ou tout engagement pris pas nos agents ou représentants ne devient définitif qu'après avoir été accepté et confirmé par notre société. En cas de refus, il devra être notifié à l'acheteur par lettre recommandée, au plus tard dans les 15 jours à compter du jour de réception de cette commande.

DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Des retards éventuels pour quelque cause que ce soit, ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise, ni de réclamer des dommages et intérêts. Notre société est libérée de ses obligations de livraison pour tous les cas fortuits et/ou de force majeure.

Quelles que soient les conditions de vente et la destination des marchandises, même expédiées franco de port, celles-ci sont réputées livrées départ magasin et voyageant aux risques et périls du destinataire.

En cas d'avarie ou de manquant, il appartient au client de prendre toutes les mesures conservatoires à l'encontre du transporteur, par réserves caractérisées sur le bon de livraison, avec confirmation par lettre recommandée dans un délai de 2 jours. Passé ce délai ou sans le respect de ces deux clauses, la marchandise est acceptée en bonne condition sans réserve aucune.

En cas d'inaccessibilité au lieu pour quelque raison que ce soit, le matériel devra être mis en place par l'acheteur à ses frais et sous sa propre responsabilité, sans aucune diminution de prix ni autre condition.

Nous déclinons toute responsabilité pour un dommage quelconque causé par le matériel livré ou les moyens de transport ou autres, advenant au domicile de notre client.

La direction des manoeuvres à l'intérieur du domicile est assumée et prise en charge par l'acheteur.

Transfert de risque : que la vente soit conclue avec ou sans réserve de propriété, les risques sont mis à la charge de l'acheteur dès la réception de la marchandise.

CARACTÉRISTIQUES DE NOS PRODUITS

Les informations mentionnées dans nos documentations ou autres effets, ne sont données qu'à titre indicatif. En conséquence, le matériel pourra à tout moment être amélioré ou modifié, sans que l'acheteur puisse se prévaloir de cette modification pour tout motif.

Le guide de montage ou d'installation dont l'acheteur reconnaît avoir été mis en possession, est remis gratuitement à l'acheteur par notre société et n'engage en aucun cas la responsabilité de celle-ci.

Tous les documents remis à l'acheteur restent notre propriété exclusive et ne peuvent être publiés ni remis à des tiers sans une autorisation préalable donnée par écrit.

Les photographies, textes, graphismes, informations et caractéristiques reproduits et illustrant les produits vendus ne sont pas contractuels. En conséquence, la responsabilité de Odaiba, ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans l'une des présentations ou en cas de modification des caractéristiques des matériels délivrés par les fournisseurs. En aucun cas les marchandises livrées ne sont reprises ou échangées.

GARANTIE

A- Généralités

Odaiba a pour vocation de commercialiser des spas de détente et de loisirs à usage privé, sans aucun but ni certification thérapeutique. Dès lors aucune indemnisation pour préjudice ou trouble de jouissance ne pourra être sollicité par l'acquéreur dans tous les cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de s'en servir. La destination de nos spas est exclusivement hors sol. Ceux-ci doivent rester libres d'accès, permettant un échange aisé le cas échéant.

Le choix d'une implantation autre que hors sol, pouvant impliquer l'application de réglementations de sécurité et d'urbanisme différentes, il est de la responsabilité de l'initiateur de ce choix de s'assurer auprès des autorités compétentes de la mise en conformité avec la législation en vigueur.

Sa destination se limite à un massage de détente dans une eau chaude et propre. La garantie Odaiba est une garantie excluant toute main d'œuvre ; Elle n'est pas cessible et ne prend pas en compte les conséquences matérielles ou immatérielles induites par l'éventuelle défectuosité du spa.

Certains coloris proposés en option peuvent présenter une fragilité plus importante dans le temps face aux agressions climatiques et chimiques : telle que microfissures, boursoufflures, dépigmentation.

B - Durées de Garanties

- 10 ans sur la seule porosité de la coque excluant toute considération esthétique
- 5 ans sur l'hydraulique
- 2 ans sur les pompes
- Tous les autres produits vendus par la Société Odaiba ont une durée de garantie de 6 mois

C - Critères d'exclusion de garantie

Pour toutes les gammes, sont exclus de la garantie les aspects esthétiques n'engendrant par ailleurs aucun dysfonctionnement technique, les pièces d'usure et consommables ainsi que les dégâts occasionnées

1 - Par une utilisation autre que « usage privé en bon père de famille »

2 - Par le non-respect des règles d'utilisation prescrites dans la notice d'emploi tant au niveau de l'installation, de l'utilisation que de l'entretien

- Echanges annuels de filtre non effectués créant une attribution du débit d'eau préjudiciable aux pompes, réchauffeurs, détecteurs de débit
 - Débordements intempestifs, menaçant l'intégrité des matériels électriques (blower, pompes et pack électrique)
 - Suivi erratique de la chimie de l'eau ou ph déséquilibré
 - Utilisation de tout autre produit que du brome spécial spa et du correcteur de PH
- Pour tous les supports (acrylique, caoutchouc, plastiques, mousse inox)
- risques d'altérations visuelles (coloration et dépigmentation)
 - risques d'altération mécanique (boursoufflures, craquelures, fissures et oxydation)
 - Modifications personnelles apportées au matériel et manœuvre dolosive
 - Utilisation ou montage de tout matériel non fourni ou proposé par la société Odaiba (bâche à bulles, correcteur automatique de PH, robot de nettoyage...)
 - Absence de la couverture isotherme fournie en dehors des périodes d'utilisation
 - Exposition du spa vide aux rayons du soleil (risques de surchauffe de la surface acrylique pouvant entraîner délaminage, micro fissures ou cloques)
 - Manque d'eau
 - Alimentation électrique non conforme à nos prescriptions
 - Installation sur support mal adapté ou non stabilisé, planimétrie non respectée
 - Choix d'un emplacement humide sans évacuation d'eau ou non conforme avec la destination hors sol du spa

3 - Par des causes extérieures au spa :

- Surtensions ou sous-tension du secteur (<220 v ou 240 v) aberrations climatiques, cyclones, orages, ouragans, gel
- Non-respect de l'accessibilité et de la mobilité du spa

D- Protocole de mise en œuvre de la garantie

Cas général

Odaiba s'engage à fournir ou à réparer gratuitement sur le site de notre usine toutes les pièces défectueuses entrant dans le cadre de la garantie. Dans le cas où une réparation ou un échange par une pièce d'origine s'avèrerait impossible (rupture fournisseurs), Odaiba se réserve le droit de fournir une pièce ou un système équivalent. Si après expertise, il était avéré que la pièce litigieuse présentait un dysfonctionnement imputable à un non-respect des règles d'installation ou d'utilisation ou d'entretien, un devis motivé serait adressé avant toute réparation. En cas de refus, la pièce litigieuse serait retournée en port dû. Dans tous les cas d'échange gracieux dans le cadre de la garantie. L'élément échangé conserve la durée de garantie restant à courir de l'élément litigieux. Le revendeur s'engage à mettre en œuvre cette garantie (le déplacement diagnostic, démontage et remontage des pièces litigieuses restant à la charge du revendeur).

Cas particuliers

Si après plusieurs essais de réparations infructueux et lorsque le problème dépasse manifestement et de façon avérée la compétence du revendeur, Odaiba peut à sa convenance dépêcher une équipe de SAV sur site ou faire rapatrier le spa incriminé :

- En cas d'intervention de l'équipe Odaiba le demandeur s'engage à garantir un accès libre et total à l'ensemble les parties techniques, s'assure avant l'arrivée de l'équipe technique, du démontage des œuvres mobilières ou immobilières pouvant gêner ou restreindre l'intervention. Le choix de l'installation du spa restant la responsabilité pleine et entière de celui qui l'a installé. Odaiba se réserve le droit d'exiger que le spa, notamment en cas d'encastrement soit intégralement sorti de son logement afin d'avoir un accès libre minimum de 60 cm tout autour du spa. Odaiba ne saurait en aucun cas supporter de quelque façon que ce soit les frais de cette opération.

- En cas d'échange de spa, Odaiba assure la mise à disposition du spa neuf, son transport jusqu'au domicile du client ainsi que le transport retour du spa litigieux. Le revendeur assure le déchargement, la mise en place du nouveau spa ainsi que le reconditionnement de l'ancien et son chargement dans le transport mis à sa disposition pour un retour usine dans les meilleures conditions. Tous les frais connexes induits par l'extraction du spa litigieux et la mise en place du nouveau spa restent à la charge Exclusive du client (grutage, démontage de tout ouvrage antérieur ou postérieur à l'installation initiale et incarceration du spa (terrasse, abri, véranda, végétation, mur d'enceinte...).

ODAIBA (date et signature)

NOM, DATE ET SIGNATURE